

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 29 décembre 2022

PRESCRIPTIVE Grisetti Angèle
106745 /JJL /JJL /

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Madame Angèle GRISSETTI, retraitée, demeurant à Bastelicaccia (20129), Rte de l'Eglise,
Née à BASTELICA (20119) le 16 juin 1932
Veuve de Monsieur Pierre Ignace PIETRI

Maître Jean-Jérôme LUCCIONI

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE BASTELICACCIA (Corse du Sud)

Suivant reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI à SARROLA CARCOPINO (20167),
Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio le 15/12/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

2°) Madame Angèle GRISSETTI, retraitée, demeurant à Bastelicaccia (20129), Rte de
l'Eglise,
Née à BASTELICA (20119) le 16 juin 1932
Veuve de Monsieur Pierre Ignace PIETRI

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de BASTELICACCIA (Corse-du-Sud), 20129 :

Article unique Une parcelle de terre et la maison d'habitation y édifiée consistant en deux
pièces au rez-de-chaussée et un grenier au-dessus
Figurant au cadastre savoir : Section C N° 151 Lieu-dit FARVALE Surface 00ha 01a 24 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI